Succession de feu Joseph Barabin.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre ladite succession, sont priées de les présenter en bonne forme aux soussignés, exécuteurs testamentaires, pour en recevoir le paiement; et toutes celles qui doivent au décédé, sont invitées à régler leurs comptes avec M. J. B. Jeannet, qui est seul autorisé par les soussignés à collecter les sommes dues.

JOHN L. THIELEN,
NICOLAS BERTOLI,

22 août—6 Encoignure des rues Dumaine et Levée.

LES soussignés ont reçu et offrent en vente, cinquante paniers de Bourgogne mousseux, (Romanée.)
100 paniers de Vin de Champagne;
10 paniers de Chambertin;
20 tonneaux de Vin de Bordeaux;
100 barillets d'Eau de Vie de Catalogne;
2 pipes d'Eau de Vie de Cognac;
4 demi pipes do. do.
300 paniers d'Huile d'Olive;
200 sacs de Café;
15 balles de Couverture;
8 balles d'Amandes;
1 balle de Toile à chemise française;
10 tonneaux pierres à fusil;
11 caisses contenant chacune 50 bouteilles de véritable Absynthe;
13 caisses, chacune de cinquante bouteilles de Kirch-
Vin de Madère d'une qualité supérieure, par demi-pipes, quarts de pipes et huitièmes de pipes;
Vin de Madère en caisses de trois douzaines chacune;
Rum du pays, et assortiment complet de Verrerie de Baltimore.

25 août A. QUERTIER & BOUTIN.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHE

Au magasin de Graines de Jardinage de

De la Récolte de 1834.

WILLIAM SMITH,

Rue de la Douane, No. 85.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir de New-York, par le navire paquebot Arkansas, son premier approvisionnement de Graines de Jardinage, de la récolte de cette année (1834), qu'il est maintenant prêt à livrer à messieurs les habitants et à ses pratiques, soit en gros et en détail.

Les articles qu'il vient de recevoir consistent, principalement en graines de betteraves, choux, carrottes, radis, brocoli, céleri, poireaux, laitues, oignons persil, pois, épinards, salsifis et navets. S'adresser comme de coutume à

25 août Wm. SMITH.

Tabac à priser de Lovillard, à New-York.

LE soussigné a reçu et offre à vendre, par bouteilles, un assortiment de Tabac rapé gros et fin, do. à la rose, do. Macuba, qui a été préparé expressément d'après ses ordres, en bouteilles d'une livre et d'une demi-livre, et qui débarque du navire Arkansas.

Wm. SMITH,

Au magasin de Graines, 85, rue de la Douane. 25 août

Conserves et Gelées du Nord.

LE soussigné a reçu par le navire Ann & Leah, de Philadelphie, son premier envoi de fruits confits et de gelées du nord, de l'année 1834, bien conditionnés, d'après ses ordres, en paniers de 2 et 1 livre chaque, proprement étiquetés.

L'assortiment consiste en fraises entières et en gelée; cerises, do. gelée de groseille, très belle, et quelques douzaines de sirops de fraise et de framboise, pour les endroits où l'on rend du soda, ou pour l'usage des familles.

WM. SMITH,

magasin de graines No. 85, rue de la Douane.

N. B. Il attend un plus bel assortiment de Philadelphie par le navire Archer. 25 août

HOTEL DE LA PASSE A CHRISTIAN.

LE soussigné apprend à ses amis et au public, que son établissement fait des progrès rapides et sera prêt à recevoir les étrangers qui le visiteront, le 15 juin prochain, à laquelle époque il pourra prendre de trente à quarante pensionnaires, et vers le 1er de juillet prochain, que son grand édifice sera achevé, il en recevra de cent à cent vingt.

Nous n'avons rien à dire à ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, mais le soussigné croit qu'il est utile au public d'en faire connaître les divers avantages.

La passe Christian est située à environ 17 lieues de la Nouvelle-Orléans, sur le lac Borgne, à peu près vis-à-vis la baie St. Louis, sur le bord de la mer. La terre s'y élève de 12 à 15 pieds au-dessus de la marque de l'eau haute, à quoi si vous ajoutez l'excellent air que vous y respirez, vous trouvez un des lieux les plus sains du monde. En effet la situation singulière de ce local semble en exclure toutes les maladies épidémiques. Vous y avez du poisson de toutes les espèces, du gibier en abondance, et à un quart de mille du rivage un immense banc d'huîtres, d'où le soussigné prétend bien retirer ce qu'il lui en faudra pour sa provision.

Le soussigné prendra garde que ses provisions, vins et liqueurs y soient de la meilleure qualité, et il ne négligera rien de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans cette vue il a fait bâtir deux maisons; il s'est procuré des bateaux qui vont à la voile, des pirogues, des chevaux, une seine, des marmites de fonte. On y trouvera aussi un forte piano, à l'usage des dames.

On peut procurer aux familles qui le désireraient des appartemens dans des bâtimens séparés.

Les termes seront modérés.

Les bateaux qui portent la malle en allant à la Mobile et en revenant, s'arrêtent tous les jours à la passe pour y faire du bois.

Il y a en outre trois autres bateaux qui voyageront tout l'été, de sorte que l'on aura une communication journalière et non-interrompue avec la ville; le temps pour traverser ne prenant pas plus de six à sept heures.

Les bateaux de la malle partiront du chemin à coulisses tous les jours à 2 heures et débarqueront les passagers sur notre établissement, où je construis dans ce moment un quai très étendu.

23 mai—5m GEORGE LEVY.

Reçu par les derniers arrivages et à vendre à la pharmacie du soussigné, rue Royale, No. 123, un assortiment complet de drogues et médicamens; aussi des cuillères pour administrer des remèdes aux enfans difficiles, des seringues à piston, des pèse sirops en verre et en métal, des pèse liqueurs, de la poudre et liqueur végétales de Bassuet, pour la conservation des dents, de l'encre à marquer le linge de la première qualité, et quelques douzaines de bouteilles d'eau de Bertody contre les maladies syphilitiques.

3 sept A. A. PEYCHAUD.

DEPOT DE BOIS.

W. E. & R. MURPHY ayant pris la cour spacieuse faisant face au bassin, et s'ouvrant en arrière sur la rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St. Louis, offrent à vendre au public un meilleur assortiment de pin, pin et frêne; ils ont aussi constamment à vendre du charbon, du sable, du bois et du goudron, et espèrent par leur attention aux affaires mériter la protection publique.

W. E. & R. MURPHY,
au Bassin, No. 132.

☞ 50,000 briques à feu de Pensacole à vendre comme ci-dessus. 15 août

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés:

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Erable, œil d'oiseau,	Gialla et antique.
Bois de satin,	Oriental ou vert antique.
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granite de Darby et du Potomac.
Bois, &c.	Marbre blanc italien, de Sienne & Broctella.
Ebène,	Gris américain, &c.
Ormeau,	

On peut en voir des échantillons à leur établissement où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 21 mars

ON a besoin d'une cuisinière, à loyer, s'adresser chez J. E. LOREILHE, encoig. Royale et Douane.

13 août

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGÉE par Mme. & Mlle. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Ph. Yicky, vis-à-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la guitarre ou le dessin,	$250	par an.
Do. sans musique ni dessin,	200	do.
Demi-pensionnaires, musique ou dessin,	200	do.
Do. sans musique ni dessin,	150	do.
Externes, musique ou dessin,	144	do.
Do. sans musique ou dessin,	84	do.
Elèves n'apprenant que la musique,	84	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	30	do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française; l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. GRANET se charge de la première classe de français.

COLLEGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et ex-proviseur du collége Jefferson. [Pour le moment dans la maison de M. Michel.]

Pensionnaires,	$200	par an
Demi-pensionnaires,	150	do.
Externes, [y compris les classiques]	100	do.
Do. [sans les classiques]	60	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	20	do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collége, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du latin, du grec, du français; de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux établissemens.

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le papier et l'encre. Les livres, les ardoises, ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 pouces de large, 2 matelas, 2 paillasses, à traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 courtepointe blanche, 2 pas de draps, 6 taies d'oreiller, 2 serviettes ou essuie-mains, 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.

Deux sœurs ou deux frères pourront coucher dans le même lit. 27 mars

LES soussignés ont en magasin, et offrent en vente, les articles suivants:
421 barriques Vin rouge diverses qualités supérieures;
13 demi pipes vieux Cognac;
24 tierçons vieux Sauterne 1ère qualité;
15 tierçons Vin blanc de Graves, 1ère qualité;
131 caisses vieux marquées de 24 [illegible];
14 caisses vieux Sauterne de 1820;
220 caisses Vin Pouillac qualité supérieure;
93 caisses Vin St. Estèphe Médoc;
74 paniers d'Anisette;
1 caisse Peignes;
30 caisses Encriers en liège.

27 août J. B. & F. LABATUT.

EN débarquement du navire Arkansas, de New-York, et à vendre par les soussignés, en gros et détail: Chapeaux de loutre, pour hommes, imitation de
Chapeaux blancs et noirs de castor, do. noirs, fins;
Chapeaux en soie, de Simms;
Souliers pour femmes, pantoufles de.
Souliers peau de daim, français;
Souliers pour hommes, peau de veau;
Escarpins do. pantoufles en peaux de veaux-marins.

Wm. HOLMES & Co,

A l'enseigne des deux Bottes d'or, Nos. 93 et 79, rue de la Levée. 13 août

LES personnes à qui doit la succession de feu Joseph Pervis, sont priées de présenter leurs réclamations en due forme au soussigné; et celles qui doivent son également priées de venir régler. JEAN CHAIGNEAU,

Légataire universel et exécuteur testamentaire.

22 août—3,2ps

LE soussigné vient de recevoir par le navire Chester, de Philadelphie, et par l'Alcion, et plusieurs autres arrivages, des médicamens qu'il offre à vendre en gros et en détail, à des prix modérés.

Il a aussi une grande quantité de Sangsues de première qualité, qu'il vend à trois picaillons la pièce. On trouvera également des instrumens de Chirurgie, clarificateurs, ventouses, instrumens pour les dentistes, coffres de médecins, portatifs et toute espèce de médicamens, soit simple ou composée. D. MORALES, pharmacien,

22 juil encoig. Condé et St. Philippe.

LE soussigné reçoit à présent de New-York, quelques boites de Marchandises de goût:
Une boite de Parapluies;
Une do. de Fleurs de goût;
Une do. de Drap tissu avec de l'herbe;
Une do. de Rubans de soie;
Quelques boites de Mousselines françaises;
Aussi: Une boite de bas de soie blancs et noirs simples et brodés; deux boites d'habillemens de goût, pour le marché mexicain. A. G. COCHRANE,

17 juil rue de Chartres, No. 43

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian—No. 2700—*Auguste Gouy & Co.*, contre *leurs créanciers*.—La cession des biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Félix Grime, notaire public, le samedi, 13e jour de septembre, afin de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et en attendant toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues. Extrait des minutes.

Bureau du Greffier, 29 août 1834.

1 sept—6 F. BUISSON, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—*Samuel W. Watson* contre *ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Christy, notaire public, le lundi, 6 octobre prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la cour,

3 sept—1 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7800—*Antoine Jules Ory* contre ses créanciers, pour un atermoiement.—La pétition, dans ce cas, étant lue et enregistrée, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu le 24 septembre prochain, à l'étude de H. Pédesclaux, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et que pendant ce temps là toutes les poursuites dirigées contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Par ordre de la Cour,

Bureau du Greffier, le 21 août 1834.

22 août—3,2ps F. BUISSON, Dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—19 août 1834—No. 7685—Mme. Aimée Brusle, épouse de Edwd. Gottshalk, contre ses créanciers—La cession des biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant M. Carlile Pollock, notaire public, le Lundi 22e jour de Septembre prochain, afin d'y délibérer sur les affaires de ladite pétionnaire; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. J. J. Mercier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier 19 août 1834.

20 août—10,2ps F. BUISSON, Dép. Gref.

LE soussigné vient de recevoir par le Mozart, du Havre, un assortiment de verreries qu'il offre à vendre en gros et en détail, Tableaux et Gravures. Aussi: Racahout, Eau de Seltz et Remède du Dr. Leroy.

VALSIN VIGNAUD,

27 août rue Condé, No. 58

POMMES SECHES—75 barils de Pommes sèches, reçus et à vendre par ORAIN MIGNON.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 15 septembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Louise, négresse âgée de 22 à 23 ans, domestique de maison, bon sujet, garantie des vices et maladies prévues par la loi, avec son enfant âgé de 10 mois.

Roquine, négresse âgée de 45 ans, elle dit qu'elle tombe du haut mal; avec son enfant Augustine, âgé de 10 ans.

Betsy, mulâtresse âgée d'environ 22 ans, bonne blanchisseuse et un peu cuisinière, excellent sujet, garantie des vices et maladies par la loi.

Conditions: comptant.

Les actes de vente pardevant Félix de Armas, notaire public. 20 août

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, le mardi, 23 septembre prochain, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-près décrits: appartenant à la succession de feue Madame Veuve Domingo Flaitas,

Jacques, nègre créole, âgé de 21 ans, charretier, vacher, entendu aux travaux d'une habitation.

Jean Baptiste, grif créole, âgé de 28 ans, domestique et cocher.

Tom, nègre américain, âgé de 45 ans, borgne; charretier.

Archy, nègre créole, âgé de 18 ans, charretier.

Auguste, nègre créole, âgé de 14 ans, cocher.

Jacob, nègre américain, âgé de 50 ans, charretier; lunatique et enclin à la boisson.

Julie, négresse âgée de 34 ans, un peu cuisinière, avec ses trois enfants, Constance, âgée de 8 ans, Paul, âgé de 3 ans et Angélique de 11 mois.

Marie, mulâtresse créole, âgée de 23 ans, domestique.

Babet, négresse âgée de 55 ans.

Périne, mulâtresse créole, âgée de 46 ans, infirme.

Hannah, négresse, âgée de 45 ans.

Clara, négresse, âgée de 50 ans, cuisinière.

Marie, négresse créole âgée de 20 ans, fille de Clara, blanchisseuse repasseuse et domestique.

Félicité, mulâtresse créole, âgée de 9 ans, Honoré, son frère, mulâtre âgé de 7 ans; Joseph, griffe âgé de 5 ans, orphelins.

Conditions: six et douze mois en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque et par coupons.

Le même jour à 4 heures de l'après-midi, dans la maison dernièrement occupée par la défunte, située sur le chemin du bayou près la maison Clark, tout le mobilier et les animaux, tels que chevaux, mulets et vaches laitières et les charrettes, tombereaux, &c.

Conditions—Comptant. 22 août—1,ps

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 20 Septembre prochain, à midi à la Bourse Hewlett, d'ordre des commissaires des biens d'Antoine Foucher jr., Un superbe Terrain situé rue Dumaine entre Condé et Royale, mesurant 80 pieds et demie français face à la rue, dont 21 pieds ont 60 pieds de profondeur, et les 45 1-2 restant, 121 pieds de profondeur, de plus les édifices qui sont dessus consistant en une maison construite dans le milieu du terrain, maçonnée entre pateaux, composée de 4 chambres avec galerie devant et derrière de la dite maison, composée de 2 chambres avec gallerie, cour, puits en briques, latrines, et de plus un jardin et un verger sur le fond du dit terrain.

Conditions 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par devant Jules Mossy, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 20 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI, 15 septembre, il sera vendu, à 4 heures après midi, à l'enseignement des rues du Quartier et de Bonrhop, le fonds d'un magasin de comestibles bien assorti, consistant en liqueurs, vin, café, thé, &c. 29 août

TERRAINS A LEWISBURG.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, le lundi, 29 septembre 1834, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, 22 Lots de Terre, situés à Lewisburg numérotés 58, 59, 38, 64, 65, 5, 23, 53, 17, 8, 13, 39, 6, 9, 42, 24, 4, 37, 44, 45, 46 et 7—qui ont été vendus à des personnes qui n'ont pas rempli les conditions de la vente précédente, faite le 22 mars dernier; ces lots de terre sont vendus à leur folle enchère.

Conditions: Un tiers payable le 22 mars 1835, le reste par sommes égales, à 1 et 2 ans de date, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. W. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 22 août

AVIS.

M. BREHIER, *Pharmacien*, prévient le public et ses amis en particulier, qu'il vient d'établir une pharmacie à l'enseigne des rues du Quartier et des Remparts.

On trouvera dans son établissement tous les objets qui concernent la pharmacie, tels que, Produits Chimiques et la Droguerie en gros et en détail.

Les prescriptions de Messieurs les médecins y seront exécutées avec soin et précision, et transportées, chaque jour avec exactitude au domicile des personnes qui ne sont pas en situation de faire elles mêmes les tisanes et autres &c.

Il fera tous les efforts pour satisfaire aux diverses demandes qui pourraient lui être faites par Messieurs les habitants et leur accordera toutes les facilités pour le paiement.

Il tient aussi des sangsues de choix, des instruments de Chirurgie, les fournitures pour les dentistes &c. et toutes sortes de médicaments patentés de divers pays.

Il ne négligera rien pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui, et prie celles qui le connaissent devoir oir bien la lui continuer. 21 mars

Louis Bringier vs. Wm. Terrel.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 10 oct. 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la moitié indivise des Terrains suivants situés dans le derrière de cette ville, conformément à un plan fait par Ls. Bringier, arpenteur général, daté du 28 avril 1833 et déposé dans l'étude de Louis T. Caire, notaire public, savoir:

Le Terrain No. 50, mesurant 75 pieds de face à la rue Columbus, 77 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 51, et 60 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Pierre Guene. Le Terrain No. 51, mesurant 31 pieds face à la rue Columbus, 85 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 50, et 117 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 52, et 35 pieds sur la propriété de P. Guene, et 10 pieds dans la profondeur. Les Terrains Nos. 52 et 53, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Columbus, sur 117 pieds 9 pouces de profondeur. Le No. 54 mesure 97 pieds 9 pouces de face à la rue Mirot, 75 pieds sur la ligne qui le divise des Nos. 52 et 53, et 120 pieds sur la ligne qui le divise de la propriété de Pierre Guene. Le Terrain No. 55, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 75 pieds 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Mirot, 85 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 56, et 31 pieds 10 pouces, 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 56, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 55 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 55, et 93 pieds 4 pouces et 8 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain No 57, et 31 pieds, 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 57, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 93 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 58, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 58, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 100 pieds, 10 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du No 57, 108 pieds 4 1-2 pouces sur la ligne qui le divise du terrain No 59, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 59, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus; 108 pieds 4 1-2 pouces sur un côté, 115 pieds 11 pouces sur l'autre côté, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 60 mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 115 pieds 11 pouces de profondeur, sur un côté, 123 pieds 5 pouces 2 lignes sur l'autre côté et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 61, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 128 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur un côté, 130 pieds 11 pouces 4 lignes, sur l'autre côté, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans le fond. Les terrains Nos 62 et 63, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Columbus, leur profondeur n'étant pas déterminée dans l'acte de vente.

Conditions: comptant.

5 sept—6,1ps BREAUREGARD, marshal

80 BOUCAUTS DE SUCRE du pays, tout ce qu'on peut désirer de plus blanc et de plus beau; à vendre au magasin d'Antoine Michaud, rue de la Levée; encoignure de la rue des Ursulines.

6 août—

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

(Propriété de l'enfant.)

SAMEDI, 20 septembre prochain, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, daté le 9 août 1834, et sous la direction de Messieurs Allen & Deshotel, syndics de leur faillite, il sera vendu pour le bénéfice de leurs créanciers à la Bourse Hewlett, le samedi 20 septembre prochain, à midi. Les propriétés suivantes de valeurs situées au Camp, entre les rues Girod et Julia, et désignées par le terrain No 11, mesurant 31 pieds 10 pouces face à la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur.

Aussi, une grande maison à deux étages, sur le terrain ci-dessus mentionnés, en briques, neuve et très commode, et faite des meilleurs matériaux, nouvellement finie dans un goût moderne, avec des portes à coulisse, et très convenable pour une grande famille. La cuisine est [illegible] à deux étages, contenant sept chambres, [illegible] avec des chambres; sur le derrière du terrain [illegible] un grand magasin d'entrepôt, une écurie en briques, et remise, chambre à laver &c.

Conditions de la vente: L'acquéreur devra le même au lieu et place des vendeurs pour quatre billets à ordre, mais daté du premier de Novembre 1833, dont trois, de la somme de trois mille sept cent cinquante piastres chacun, à un, deux, et trois ans et l'autre de quatre mille deux cents cinquante piastres, à quatre ans de ladite date, tous sans aucun intérêt; L'acte de vente, sera passé à l'étude de M. Jules Mossy, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

20 août

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi 15 Septembre prochain, à midi à la Bourse Hewlett.

1° Theodore, créole, âgé de 50 ans, tonnelier, jardinier, cocher et laboureur; 2° Louis, créole, âgé de 30 ans, charretier et laboureur. 3° Bastien, créole, âgé de 40 ans, charretier, cocher et domestique de maison. 4° Célestin, créole âgé de 24 ans, cocher, charretier propre à tout. 5° Lubin, créole, âgé de 58 ans, charretier propre infirme. 6° Nelson, américain, âgé 28 ans, cocher, domestique de maison. 7° James, américain, âgé de 23 ans, bon forgeron et charretier. 8° Frédérick, américain âgé de 26 ans, paveur. 9° Ben, mulâtre créole, âgé de 18 ans, cuisinier, domestique de maison. 10° Manuel, créole, âgé de 15 ans, domestique de maison. 11° Abraham, américain, âgé de 21 ans, charretier, palfrenier. 12° Sam, américain, âgé de 30 ans, charretier et nègre de chemin, maladif. 13° Eulalie, âgée de 21 ans, fine blanchisseuse, repasseuse, plisseuse, un peu couturière et bonne domestique de maison. 14° Diana, âgée de 28 ans, blanchisseuse, repasseuse, plisseuse, un peu couturière et bonne domestique de maison. 15° Pareille, âgée de 28 ans, blanchisseuse, repasseuse, couturière et un peu couturière. 16° Mary, âgée de 50 ans, cuisinière et blanchisseuse. 17° Lady, âgée de 24 ans, femme de Sam, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière, avec ses deux enfans, Angelia, âgée de 2 ans et un petit nègre de 18 mois.

Conditions: moitié en Mars 1835 et l'autre moitié en Mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant O de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 20 août

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

LE lundi 15 septembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett, d'ordre des commissaires des créanciers d'Antoine Fouchet fils, les esclaves suivans: Joseph Colson, âgé d'environ 39 ans; Lucrèce, de 45 ans; Sam, de 45 ans; Joseph Cap, de 40; Blackburn, de 35, il a une fistule; Aaron, de 30; Robert, de 30; Bradley, de 32; John Linder, de 28; François Cap, de 35; Henry, de 25; Auguste, de 26; Stephen, de 20; Pierre, de 18.

Les conditions de la vente sont que les acquéreurs donneront leurs billets endossés à la satisfaction de l'association Consolidée, et payables le 24 mai 1835, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne sont délivrés que chez le notaire au moment où les acquéreurs fournissent leurs billets et seront à leur risque dès le moment de l'adjudication.

Plus: les esclaves suivans:

François, nègre âgé de 38 ans, tonnelier, équarisseur, scieur de long, laboureur et charretier.

Manuel, nègre âgé de 22 ans, créole, scieur de long, charretier et laboureur.

Baptiste, nègre âgé de 40 ans, bucheron, bon couteau et bonne pioche.

Johnson, nègre âgé de 30 ans, équarisseur, bon scieur de long, &c.

Aimée, négresse âgée de 36 ans, bonne pioche et bon couteau.

Conditions de la vente: Au 1er mars 1835, en billets endossés à la satisfaction des commissaires des créanciers du dit Antoine Fouchet fils, et hypothèque jusqu'à parfait paiement, payables au domicile de la Banque de l'Association Consolidée. Les actes de vente seront passés chez Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 août

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, en date du 9 août 1834, il sera vendu samedi 27 septembre prochain à midi, sur la levée en face la rue Conti, et le lundi 29 du même mois, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, abandonnées par Pierre Auvray à ses créanciers, savoir:

Le 27, plusieurs chevaux et mulets, charrettes, tombereaux et drays. Conditions: toutes sommes au-dessous de $100, comptant, et au-dessus, à 60 jours en billets à satisfaction des syndics.

Le 29, à la Bourse, les propriétés suivantes:

1° Une négresse, nommée Clarisse, un peu cuisinière. Un nègre nommé Jacob, bon charretier. Un nègre nommé Isquatre, bon charretier. 2° Un tiers indivis de 10 lots de terre formant ensemble environ [illegible] situés dans le quai des Drayers, faubourg des Réfugiés, désignés par les Nos 1 à 10 de Mirot No 2. D'après un plan de l'arpenteur général, en date du 7 février 1833 lequel plan est déposé en l'étude de M. Lewis, notaire.

25. Un lot de terre de forme irrégulière situé au faubourg Ste Marie, d'après le susdit plan désigné par le No 2, dans l'îlet No 2.

Conditions: Les esclaves à prix [illegible], en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les terrains moitié comptant, au quart le 20 février 1835, et le dernier quart le 20 février 1836.

Les actes de vente chez Félix Grime, aux frais des acquéreurs. 27 août

PAROISSE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES—Lundi, le 8 septembre prochain, à la bourse du matin, en vertu d'un ordre de ladite Cour des Preuves, je vendrai aux enchères publiques, en mon office, dans la ville de Lafayette, les objets mobiliers, composant la succession de [illegible], décédé.

Conditions: Comptant.

20 août F. DUGUE, jr.

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES—Attendu que Peter Perry a présenté une pétition [illegible] d'obtenir des lettres de curatelle [illegible] d'avoir [illegible] pour les raisons [illegible] il ne serait pas lui droit à la dite [illegible]

20 août F. DUGUE, juge

TRAITES sur New-York à vue, à [illegible] temps, à vendre par J. D. BEERS, J. & [illegible] JOHN & Co,

27 août No. [illegible], rue de Chartres.

100 CAISSES vieux vin de St. Julien; 50 caisses do do Hochheimer; 20 caisses do do Geisenheimer; 40 do. do. Hermitage blanc; 10 barriques vieux Vin de St. Julien; 25 chapeaux castor et de soie; 2 do. Parasol, et Parapluies; 2 do. Chapeaux de paille noir hommes, à vendre chez CAZEAUX & BIGOTAT,

10 juin rue Royale, No. 103.

PAPIER A IMPRIMER.

50 RAMES de papier impérial à imprimer, vient d'être reçues et sont à vendre par Wm. McKEAN, encoig. Camp et Commune.

GRAISSE & BEURRE—[illegible] barils de Graisse; 50 barils de Beurre, reçus et à vendre par ORAIN & MIGNON.

1 sept No. 7, Nouvelle-Levée

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par J. D. BEERS, J. & [illegible] JOHN & Co

1 sept

FARINE & WHISKEY—[illegible] barils de Farine fraîche de l'Ohio; [illegible] barils de Whiskey rectifié, reçus et à vendre par ORAIN & MIGNON.

1 sept No. 7, Nouvelle-Levée

200 DOUBLONS à vendre par J. MAGER.

22 août